



# Local Opposition

## - Constat d'absence de convention - - Nouvelle demande -

---

15 décembre 2017

Monsieur le maire,

A la suite du conseil municipal d'hier 14 décembre 2017 et faute d'avoir eu une personne qui s'adresse à moi concernant la convention pour notre local d'opposition qui était soit disant à notre disposition (Cf nos derniers échanges date en rappel ci-dessous) pour signature depuis ?, je me suis avancée au secrétariat de votre bureau.

Lorsque j'y suis entrée, Monsieur Bastien Gorse, le Directeur du cabinet, disparaissait dans un réduit au fond à droite, qui donne dans ce secrétariat ...

Une personne est donc allée lui demander des nouvelles de la fameuse convention d'occupation en question.

En effet, il avait prétendu par deux messages en l'espace d'un mois, dont très explicitement la veille le 13 déc 2017, qu'elle nous attendait pour signature et qu'il ne dépendait que de la signature du dit document pour finaliser la mise à disposition de notre local. De fait, je lui avais demandé par retour de mail de la tenir à ma disposition pour ce 14 déc, jour du conseil municipal, puisque nous venions justement en mairie.

La personne qui était partie aux renseignements a tardé, assez pour qu'une autre employée m'invite à sortir du bureau et aille attendre dans le hall...

Toutefois revenant vers moi, la première est venue me dire que monsieur Gorse n'avait pas lui-même la convention que je devais me rendre au service juridique, précisant même au bureau suivant dans le couloir à gauche... (soit la pièce juste à côté) que là on me fournirait le dit document... (Tous ces bureaux communiquent ? par le fond ?)

---

Contact : AM.HAUTANT 06 10 27 61 20 – C.BADINIER 06 52 53 83 64

---

Là c'est monsieur CANUTI, le DGS, qui me reçoit en s'avançant (toutes portes concomitantes ouvertes). Il m'a expliqué ne pas avoir ledit document pour la bonne raison qu'il n'existait pas. Ajoutant à moins que je veuille signer une convention en blanc...

Il développa qu'étant donné que le premier local qui nous était destiné a été attribué à d'autres personnes, l'ancienne convention n'est plus valable... Puis que de toute façon il fallait d'une part rédiger un autre document avec descriptions des pièces qui nous seront attribuées, mention des surfaces, précisant que seule l'adresse ne changeait pas, puisque nous logerions à l'étage, et que de ces autres renseignements, malheureusement, il n'en disposait pas. Mais de plus, qu'il fallait laisser du temps aux employés municipaux du service du bâtiment pour remettre en état ce nouveau local, soit au moins jusqu'en mars. L'ordre de travaux venant tout juste d'être passé à Monsieur Thenot le directeur des services Bâtiments !

J'en déduis qu'« étrangement » l'histoire que nous avons vécu en 2014 se reproduit. Qu'on se moque sans doute de nous.

Je lui ai demandé si le local serait accessible aux personnes à mobilité réduite Il m'a expliqué que nous aurions une pièce en bas au RDC...

Vous ( et Monsieur Gorse) m'opposez la non réactivité d'Anne Marie HAUTANT à un prétendu courriel, mais nous n'avons aucun souvenir de vos invitations à signature d'une convention adéquate...en dehors de la première avant le désistement du groupe des Républicains... Et je répète, nous sommes assez souvent en mairie pour que vous ayez eu largement l'opportunité de nous proposer de signer ledit document si vous aviez eu effectivement la volonté de répondre à notre demande de local primitive de septembre 2014.

Dans les faits, et ce malgré mes très nombreuses demandes depuis 2014 et spécialement durant toute cette année 2017, (ou bien souvent j'ai pris la précaution de mettre en copie la préfecture, ou même de lui en faire la remarque directement), nous n'avons toujours ni local, ni moyens, nos droits restent largement bafoués. Et j'insiste alors qu'il ne manque pas de locaux en état pour nous accueillir immédiatement.

Je vous prie de mettre à notre disposition de notre groupe d'opposition un local et des moyens municipaux.

Par exemple l'ancien local de l'office du tourisme ferait admirablement l'affaire et ce sans aucun frais, soit définitivement, soit en attendant la fin des travaux. Ou bien encore le 43 rue Paul Bert, local de la majorité inoccupé depuis les législatives puisque vous utilisez toujours l'ancien café de Paris. Le 43 rue Paul Bert a été entièrement refait à neuf en décembre 2016 et semble attribué depuis à minima trois mandats sans qu'aucun document d'occupation ad hoc n'ait pu nous être fourni depuis ma demande février 2017...

Pour ma part, je vous incombe à vous seul, monsieur le maire, le fait qu'aucun local ne nous soit attribué à mi-mandat. En effet, je considère qu'un local aurait dû nous être attribué depuis 2014, sans même que nous ayons à le demander. De plus, vous avez clamé tout net en conseil cette année que nous n'étions pas prêt d'avoir satisfaction. En sus, je remarque que vous avez réussi à loger la nouvelle députée et ce avant sa demande, avant sa nomination, avant la délibération de mise à disposition d'un local, donc avec effet rétroactif illégal. Logée en mairie dans un bureau de prestige de 25 mètres carrés avec toutes les commodités y compris le ménage. Bureau dont en réalité votre fils Yann dispose sans discontinuité depuis



vosre ancien mandat de député, alors qu'il n'est nommé attaché parlementaire que depuis le 20 novembre 2017...

Après plus de deux ans de procédure pour notre tribune libre, devons-nous à nouveau avoir recours au TA, juste pour un local et des moyens municipaux, demande légitime à laquelle il vous serez si facile de répondre sans délai?

Il y a là manifestation des abus de pouvoir, une mauvaise volonté, que vous avez très bien exprimé en conseil municipal (Cf.Vidéo) ce qui en fait me semble-t-il une preuve irréfutable à charge.

Dans l'attente de votre réponse,

Recevez Monsieur le maire ma plus sincère et profonde considération.

C BADINIER  
Elue Aimer Ma Ville

Pour rappel nos récents échanges

Concernant notre demande de local d'opposition et suite aux derniers échanges en la matière notamment les deux courriels en réponse de Monsieur Gorse Bastien du 9/11/17 et 13/12 17, lesquels faisait suite à nos demandes/ réponses soit messages 13/12/17 à 8h00 et 15h00, du 12/11/17 et du 8/11/17 15h, 12/11/17 à 22h